

**Rapport annuel
Cavac de la Capitale-Nationale et
Chaudière-Appalaches
2007-2008**

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Que dire de l'année 2007-2008... On pourrait la décrire comme une année de renouveau.

En ce qui concerne les services, les intervenants ont commencé à accompagner la clientèle qui avait besoin d'un support pour l'émission d'un mandat de paix. D'autre part, il y a également eu la création d'un service d'accompagnement pour les victimes de violence ou d'agression sexuelle, afin qu'elles puissent résilier leur bail.

Au niveau de la direction, nous avons connu un changement majeur au mois d'avril 2008. Le départ de notre directrice madame Martine Lévesque et l'arrivée de madame Marie-Josée Dion, anciennement directrice du CPE, Coopérative Saint-Jean Baptiste depuis près de 10 ans. Je veux profiter de l'occasion pour remercier Madame Lévesque de l'excellent travail qu'elle a accompli durant ces dernières années et, par le fait même, lui souhaiter la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions. En ce qui concerne madame Marie-Josée Dion, je lui souhaite la bienvenue et je lui accorde toute ma confiance dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Quant au personnel, je parlerai plutôt d'une année de stabilité. Je veux encore souligner l'empressement, l'engagement et le dévouement de nos employés à offrir le service le mieux adapté aux besoins de notre clientèle. Bravo pour tout l'excellent travail accompli.

Pour ce qui est des membres du conseil d'administration, je veux les remercier pour leur présence assidue, leur intervention et leur dévouement pour nous aider à prendre des décisions congruentes face à notre mandat d'administrateur en vue d'une saine gestion.

Comme vous pourrez le constater dans le rapport annuel, le CAVAC de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches a su atteindre les résultats souhaités tout en conservant la qualité et la diversité de ses services offerts.

Présidente du conseil d'administration
Cavac de la région de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches
Esther Després

MOT DE LA DIRECTRICE

Si j'ai accepté de prendre le flambeau, à la tête de la direction, c'est avant tout pour sa mission et les valeurs qui y sont véhiculées. Ces deux derniers mois, à la gestion du CAVAC, ont confirmé mon choix. J'ai été à même de constater tout ce qui est mis en œuvre pour aider les personnes victimes d'actes criminels.

Le CAVAC de la région de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches peut s'enorgueillir de l'expertise d'une équipe de professionnels engagée et passionnée. À cela se greffe le dévouement des membres du conseil d'administration.

Je ne peux passer sous silence le bon travail de Martine Lévesque. C'est dans ses pas que j'emprunte le chemin du savoir faire, dans le respect des valeurs qu'elle a su transmettre avec tout le dévouement qu'on lui reconnaît.

La publicité, diffusée au printemps, a donné beaucoup de visibilité à notre réseau. Ce qui fait que les demandes se sont accrues. Le service à la clientèle demeure au cœur de nos actions.

Pour cette raison, le conseil d'administration a décidé de consolider et finaliser les priorités d'action de l'an dernier. Cette démarche demeure axée prioritairement sur la qualité des services.

Le mandat que je me suis donnée, cette année, est de consolider le réseau, préserver les acquis et offrir aux personnes qui y travaillent le soutien et la reconnaissance d'un travail à la fois exigeant et passionnant.

Au plan des objectifs, je vais entamer la révision du contrat de travail, encourager le partenariat, établir un processus d'embauche et d'évaluation, offrir encadrement, supervision et coaching aux employés et identifier les valeurs organisationnelles qui vont s'intégrer à une vision commune.

Je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur support, leur implication et leur disponibilité. J'aimerais adresser des remerciements particuliers à l'équipe de travail pour leur accueil, leur ouverture et leur collaboration. Je suis fière d'appartenir à un organisme qui assiste, guide et accompagne les personnes victimes. Je suis privilégiée de contribuer à l'essor d'un service inestimable à vocation presque surhumaine.

Directrice du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
CAVAC de la région de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches
Marie-Josée Dion

Table des matières

Partie 1

Présentation du CAVAC

1.1 L'historique.....	3
1.2 La mission et les services.....	3
1.3 Liste des membres du conseil d'administration.....	5
1.4 La trajectoire des services.....	6
1.5 L'équipe professionnelle.....	7

Partie 2

Les réalisations

2.1 Retour sur les priorités d'action 2007-2008.....	8
2.2 Les priorités d'action 2008-2009.....	8
2.3 L'évaluation des services : À l'écoute de nos clients.....	9
2.4 La gestion des plaintes.....	10

Partie 3

Le profil de la clientèle - Faits saillants

3.1 Les caractéristiques de la clientèle.....	11
3.2 Tableaux regroupant tous les points de service.....	2

Partie 4

Statistiques par point de service

4.1 Les demandes traitées.....	19
4.2 Tableaux détaillés par point de service.....	2
4.3 Les contributions pénales et volontaires.....	24

Partie 5

Les activités de formation et de communication

5.1 Les rencontres de promotion.....	25
5.2 La concertation et la sensibilisation.....	26
5.3 La formation du personnel.....	26
5.4 Supervision clinique.....	27
5.5 Supervision de stage.....	27

Index des tableaux

Tableaux regroupant tous les points de service

Tableau 1 : Profil de la clientèle	12
Tableau 2 : Types de crime	12
Tableau 3 : Types de crime – Sexe masculin	13
Tableau 4 : Types de crime – Sexe féminin.....	13
Tableau 5 : Contexte du crime – Sexe féminin.....	14
Tableau 6 : Contexte du crime – Sexe masculin.....	14
Tableau 7 : Âge de la clientèle.....	15
Tableau 8 : Sources de référence	15
Tableau 9 : Signalement à la police.....	16
Tableau 10 : Poursuite criminelle	16
Tableau 11 : Services rendus	17
Tableau 12 : Assistance technique	17
Tableau 13 : Ouverture des dossiers sur cinq ans	18

Tableaux détaillés par point de service

Tableau 14 : Ouverture des dossiers par point de service	21
Tableau 15 : Type de crime : Violence conjugale.....	21
Tableau 16 : Type de crime : Agression sexuelle.....	22
Tableau 17 : Type de crime : Voie de fait.....	22
Tableau 18 : Type de crime : Menace	23
Tableau 19 : Type de clientèle : Proches	23
Tableau 20 : Source de référence : Services policiers	24

Partie 1

Présentation du CAVAC

1.1 L'historique

À la suite d'une tournée provinciale de consultation par le ministère de la Justice du Québec en 1987, l'Assemblée nationale adoptait le 16 juin 1988 la «**Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels**» afin de doter le Québec d'une politique globale d'aide aux victimes. La loi énonce les droits et responsabilités des victimes d'actes criminels. C'est également dans la loi que l'on retrouve l'institution, au ministère de la Justice, du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC) et la reconnaissance des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). C'est dans ce contexte que s'inscrit la création et le développement en 1988 du CAVAC, sous la direction du YMCA de Québec. Finalement, l'organisation s'est incorporée le 17 mai 1993 pour devenir le CAVAC de Québec et fonctionne de façon entièrement autonome depuis septembre 1993.

1.2 La mission et les services

Le CAVAC se situe au centre des besoins de la personne victime. Son intervention s'adresse aux personnes victimes d'actes criminels, aux témoins et aux proches des victimes, que l'auteur du crime soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable. Les services sont offerts aux personnes mineures, aux femmes et aux hommes. Le CAVAC intervient dans les dossiers de crime contre la personne : voie de fait, menace, vol qualifié, infraction à caractère sexuel, etc. et dans les dossiers de crime contre les biens : introduction par effraction, méfait, vol simple, fraude, etc.

Les services se présentent sous deux aspects : soit l'intervention psychosociale et post-traumatique et l'assistance dans le processus judiciaire.

Plus spécifiquement, les services se présentent de la façon suivante :

- ✓ **Information sur le processus judiciaire, les droits et recours des victimes d'actes criminels** : Les personnes qui font appel aux services du CAVAC peuvent ou non être impliquées dans un processus judiciaire criminel. Certaines personnes n'ont pas déposé de plainte, alors que d'autres l'ont fait, mais sans que l'enquête policière n'amène une ouverture de dossier judiciaire. Une personne peut aussi avoir besoin d'information et de réflexion avant de s'engager dans une procédure judiciaire. Le rôle de l'intervenant du CAVAC consiste à soutenir la personne victime dans sa démarche, et ce, dans le respect de son rythme et de ses besoins.

- ✓ **Accompagnement dans le système judiciaire :** L'intervenant CAVAC accueille à tous les matins, au palais de justice, les personnes victimes, les proches et les témoins. L'intervenant informe la personne de son dossier et lui offre de l'accompagnement. L'intervenant est également en contact avec le procureur aux poursuites criminelles et pénales et l'enquêteur au dossier.
- ✓ **Assistance pour la déclaration de la victime :** La personne victime, dans son rôle de témoin à la cour criminelle, doit produire une déclaration faisant état des conséquences que le crime a eues dans sa vie. Cette déclaration est conservée au dossier judiciaire et le procureur la porte à la connaissance du juge à l'étape de la sentence. Pour la personne victime, il peut être pénible de compléter cette déclaration puisqu'elle peut éprouver des difficultés à se remémorer les événements traumatisants.
- ✓ **Assistance technique (demande d'indemnisation (IVAC), CSST, résiliation de bail) :** Le CAVAC représente la porte d'entrée pour plusieurs personnes victimes d'actes criminels. À partir des besoins exprimés, nous orientons les personnes vers le service le plus apte à répondre à leurs besoins. En ce qui concerne l'indemnisation, l'assistance du CAVAC est de deux ordres : information sur le régime d'indemnisation et soutien pour compléter le formulaire de demande d'indemnisation.
- ✓ **Intervention post-traumatique et psycho-sociojudiciaire :** L'intervention a pour but de réduire les conséquences découlant de l'acte criminel. L'équipe de professionnels du CAVAC est en mesure d'agir sur les conséquences psychologiques immédiates découlant de l'acte criminel. L'intervenant informe la personne victime sur ses droits et recours et le cas échéant, l'assiste dans le processus judiciaire en lui prodiguant toute l'information relative à son dossier et en l'accompagnant dans les différentes étapes du processus.
- ✓ **Orientation vers les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires appropriées :** L'intervenant CAVAC, suite à l'évaluation du besoin de la personne, oriente cette dernière vers les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires qui sont en mesure de prodiguer l'aide nécessaire à la situation.

Les services CAVAC sont gratuits et confidentiels.

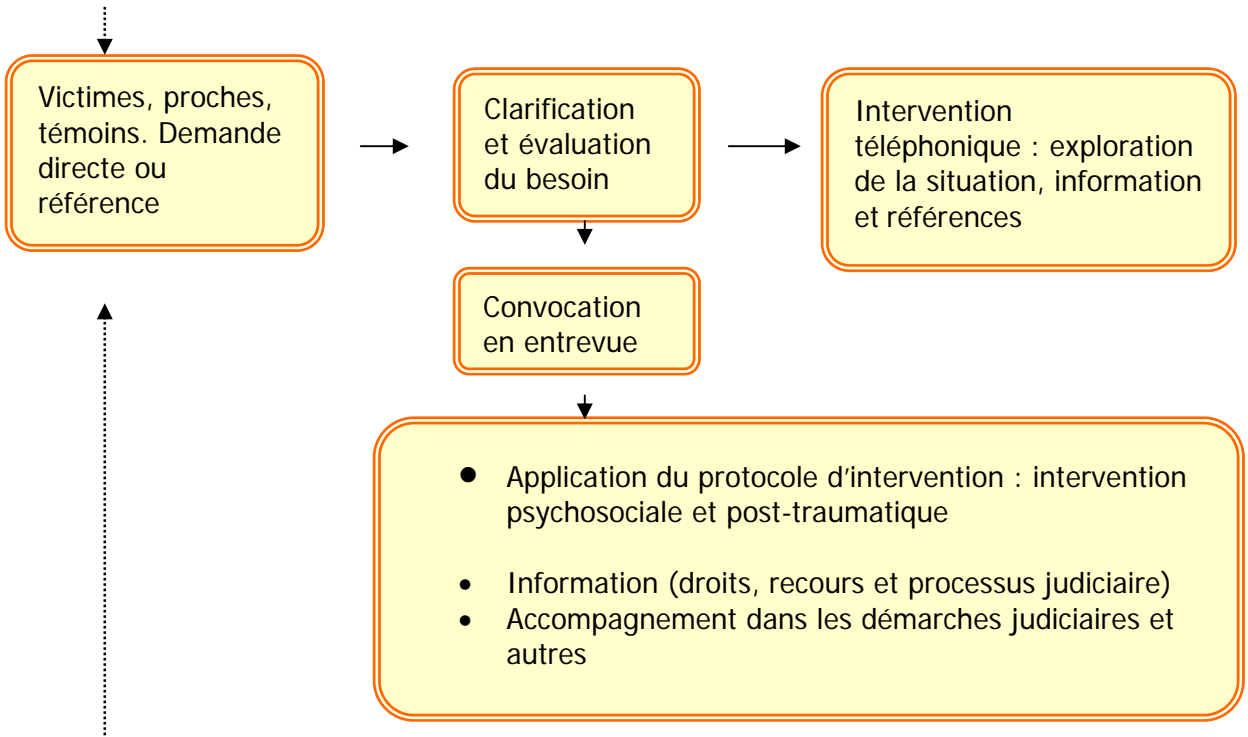
1.3 Liste des membres du conseil d'administration

Membres du conseil d'administration

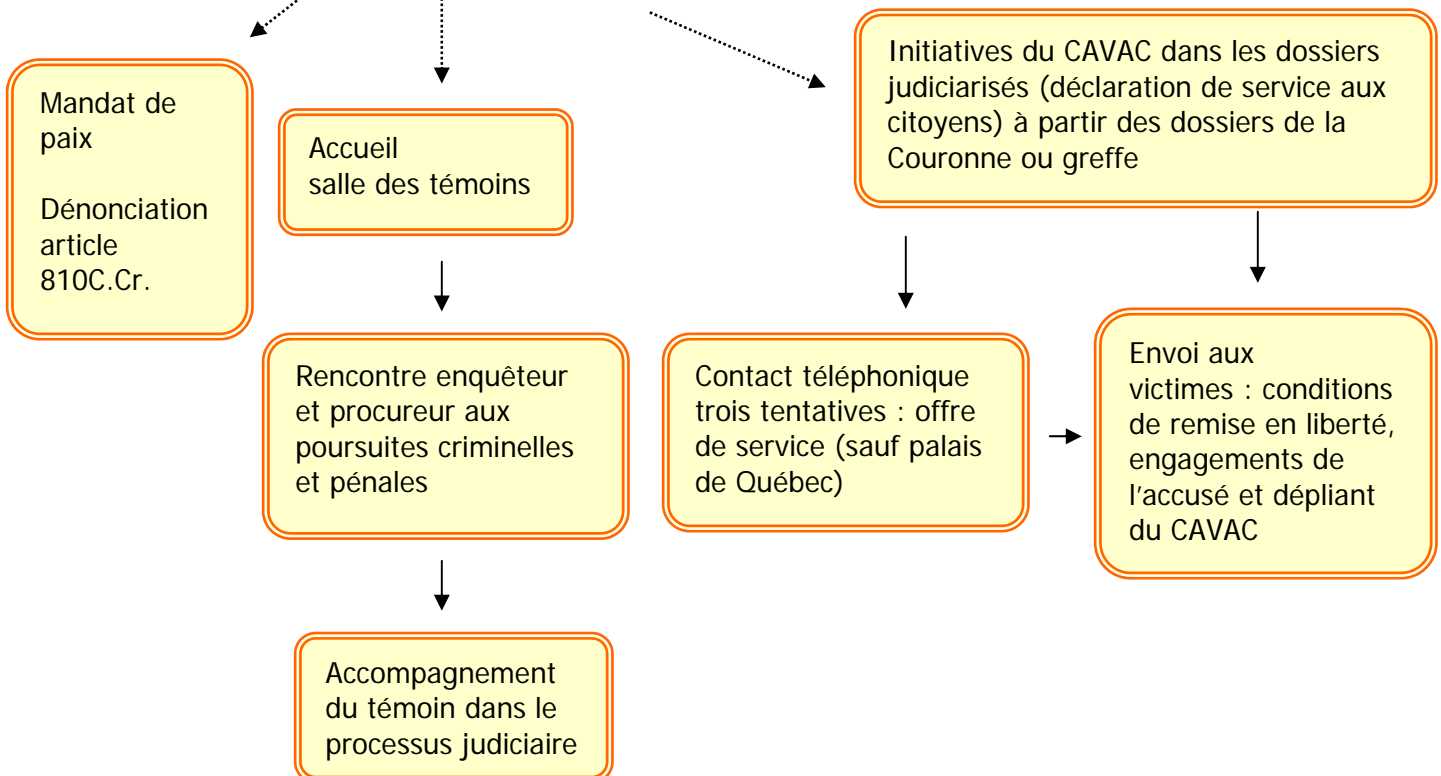
Esther Després Centre jeunesse de Québec	Présidente	Siège n° 7
Denis Turgeon Membre de la communauté	Trésorier	Siège n° 6
Pierrette Fortier Réseau de la Santé et des services sociaux	Secrétaire	Siège n° 5
M^e Anne Couture Procureur chef adjointe aux poursuites criminelles et pénales	Administratrice	Siège n° 1
Hélène Renault Lortie Membre de la communauté	Administratrice	Siège n° 4
M^e Sébastien Proulx Bureau d'aide juridique	Administrateur	Siège n° 2
Diane Blanchet Service de police de la ville de Québec	Administratrice	Siège n° 3

1.4 La trajectoire des services

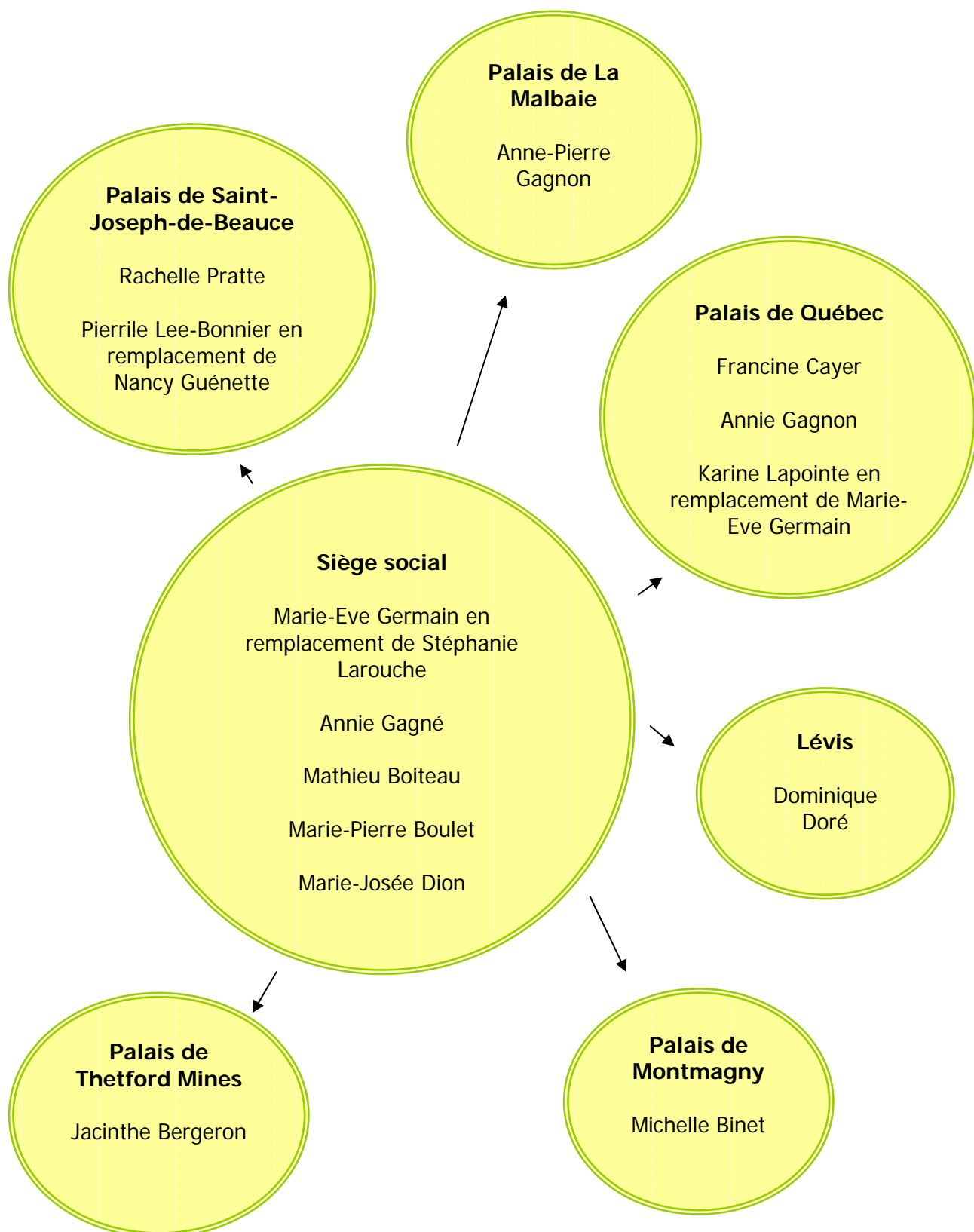
Siège social



Points de service palais de justice



1.5 L'équipe professionnelle



Partie 2

Les réalisations

2.1 Retour sur les priorités d'action 2007-2008

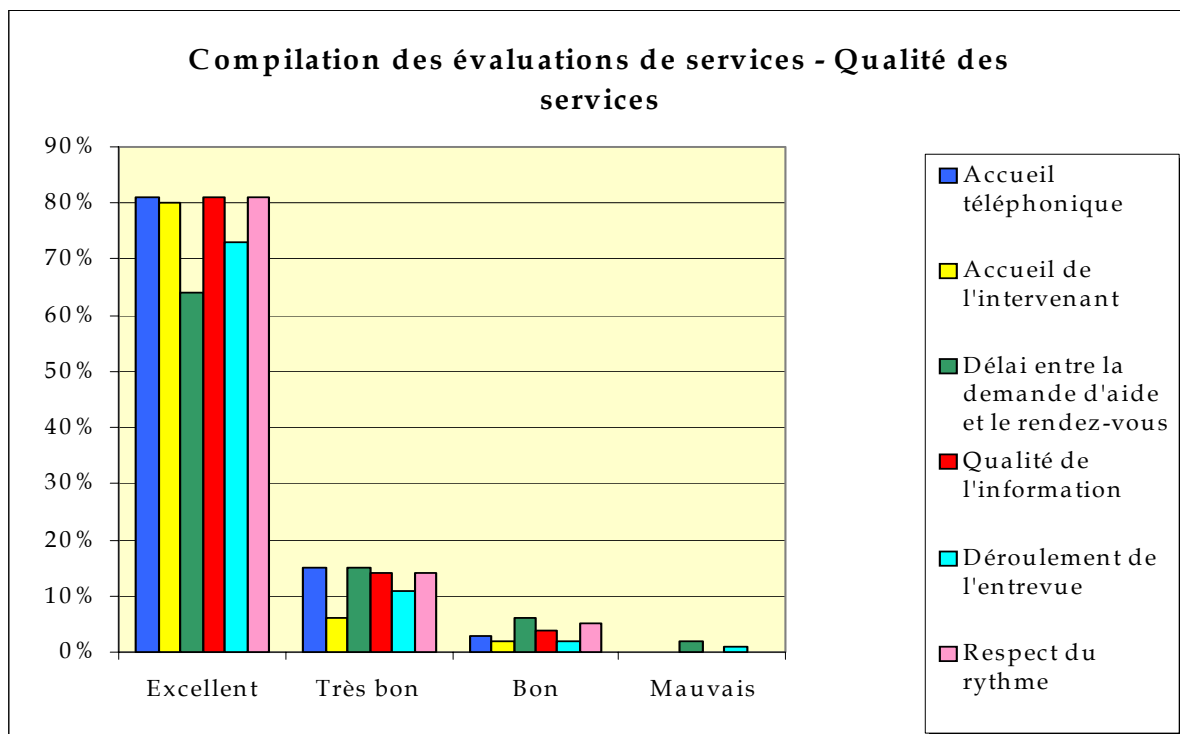
- ✓ Mise en place d'un groupe pour les proches des victimes
- ✓ Entente de référence précoce avec le Centre jeunesse de Québec et Chaudière-Appalaches
- ✓ Entente de référence avec les organismes de justice alternative
- ✓ Collaboration avec le bureau des procureurs aux poursuites criminelles et pénales du palais de justice de Québec pour offrir de l'assistance dans les demandes de mandat de paix et de résiliation de bail
- ✓ Collaboration avec le service police-école de la ville de Québec
- ✓ Collaboration avec le service de police de Saint-Georges
- ✓ Collaboration avec la cour municipale de Québec

2.2 Les priorités d'action 2008-2009

- ✓ Mise en place d'un groupe pour les proches des victimes
- ✓ Entente de référence précoce avec le Centre jeunesse de Québec et Chaudière-Appalaches
- ✓ Entente de référence avec les organismes de justice alternative
- ✓ Collaboration avec le bureau des procureurs aux poursuites criminelles et pénales du palais de justice de Québec pour offrir de l'assistance dans les demandes de mandat de paix et de résiliation de bail
- ✓ Représentation auprès des corps policiers et auprès des procureurs aux poursuites criminelles et pénales
- ✓ Collaboration avec les partenaires

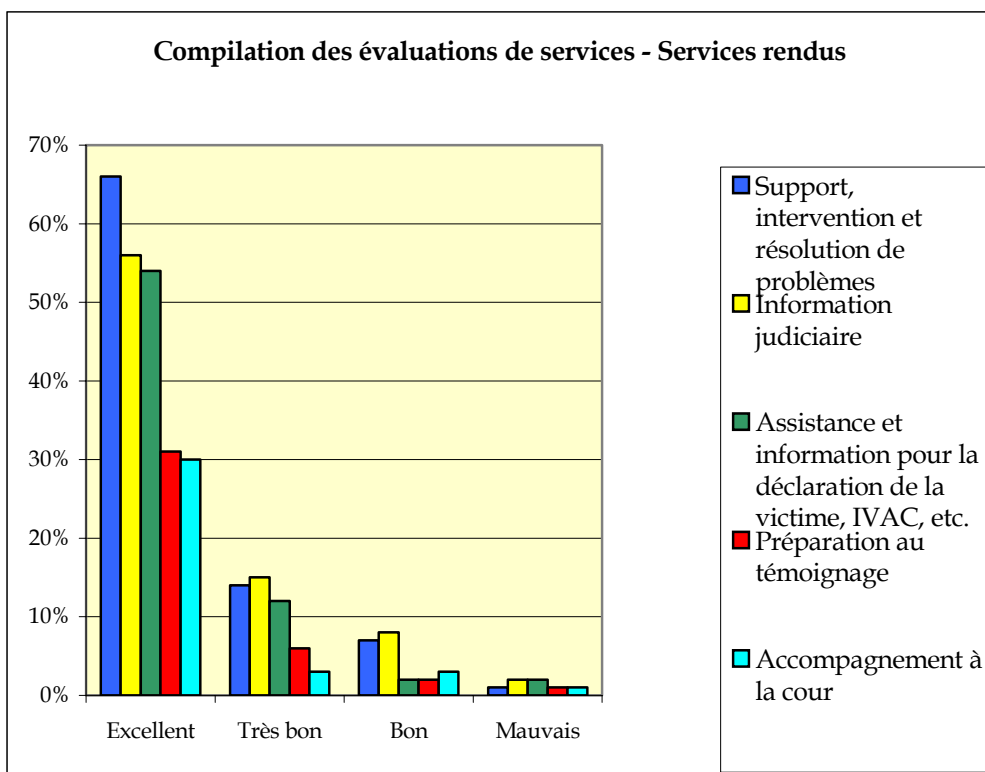
2.3 L'évaluation des services : À l'écoute de nos clients

Afin de connaître l'appréciation des services, le CAVAC a procédé à une évaluation par questionnaire. Chaque client, dont un dossier a été ouvert, du mois d'avril 2007 au mois de mars 2008, a reçu un questionnaire par la poste ainsi qu'une enveloppe de retour affranchie. Les aspects évalués sont les services rendus et la qualité de ces services. Au total, nous avons fait parvenir 730 évaluations des services et nous en avons reçu 265.



Quelques commentaires issus des évaluations de services :

- ✓ «Un grand merci à l'intervenant pour sa courtoisie, son accueil, sa compréhension et sa délicatesse.»
- ✓ «Heureusement que j'ai eu recours à cette aide. Ça m'a énormément aidé surtout sur le plan psychologique. J'ai et je suis encore très bien encadré par le CAVAC. Lorsqu'on se sent seul, le Centre d'aide aux victimes est là pour nous épauler, car c'est très difficile de vivre ça seul. Merci de m'épauler dans cette épreuve.»
- ✓ «Merci. Je ne savais même pas que ce service existait pour nous accompagner à la Cour. J'ai été très satisfaite et bien contente de me le faire offrir.»
- ✓ «J'ai été absolument impressionné par les deux intervenantes qui nous viennent en aide. Elles ont un côté très humain et simple qui fait qu'on se sent bien et libre de communiquer nos pensées. Je m'étais, à l'inverse, imaginé un milieu froid et déprimant et c'est tout le contraire. Très chaleureux. C'est ce qu'on a surtout besoin.»



2.4 La gestion des plaintes

Les personnes qui se sont adressées au CAVAC et qui jugent n'avoir pas obtenu une réponse adéquate à leur besoin, peuvent le manifester de plusieurs façons. Elles peuvent signaler les éléments dont ils sont insatisfaits, soit verbalement ou par écrit, à la direction générale. Le CAVAC se fait un devoir de répondre à toute personne qui adresse une plainte. C'est la direction générale qui est chargée de donner suite à la plainte. Un rapport d'évaluation de la plainte est transmis au conseil d'administration et fait état du suivi qui a été donné au client qui a formulé la plainte.

Pour l'année 2007-2008, aucune plainte n'a été fait.

Partie 3

Le profil de la clientèle – Faits saillants

3.1 Les caractéristiques de la clientèle

- ✓ Les hommes ont fait appel à nos services dans une proportion de 28 % et les femmes ont constitué 72 % de la clientèle. Depuis quelques années, nous assistons à une augmentation de la clientèle masculine.
- ✓ 92 % des personnes pour lesquelles un dossier a été ouvert ont subi un crime contre la personne et 8 % contre la propriété.
- ✓ Les victimes mineures ont représenté 5 % des dossiers traités.
- ✓ 18 % des crimes ont été commis dans un contexte familial et 34 % des dossiers traités au CAVAC concernaient de la violence conjugale.
- ✓ 88 % des dossiers traités au CAVAC ont fait un signalement à la police.
- ✓ Les agressions à caractère sexuel ont représenté 20 % de la demande totale de service. 18 % des clients étaient des hommes.
- ✓ Les proches ont représenté 15 % de la clientèle. Ils ont été soutenus pour 40 % d'entre eux pour des crimes à caractère sexuel, 33 % pour voie de fait, 4 % pour des homicides, 4 % pour menace. Ils ont été référés pour 20 % par les policiers, 14 % par un parent ou un ami, 11 % par le réseau de la santé et des services sociaux et 16 % par les procureurs aux poursuites criminelles et pénales.
- ✓ Les intervenants ont réalisé 1 144 accompagnements. 69 % de ceux-ci étaient des accompagnements à la cour criminelle et 16 % au bureau des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.
- ✓ Les intervenants ont effectué 48 déplacements pour aller à la rencontre d'un client qui n'était pas en mesure de se déplacer au point de service du CAVAC.
- ✓ La salle d'accueil des témoins du palais de justice de Québec a accueilli 4 164 personnes. 25 % d'entre elles étaient des personnes victimes et 58 % des intervenants et policiers. 70 % des personnes qui se sont présentées à la salle d'accueil des témoins étaient des hommes.

3.2 Tableaux regroupant tous les points de service

Tableau 1

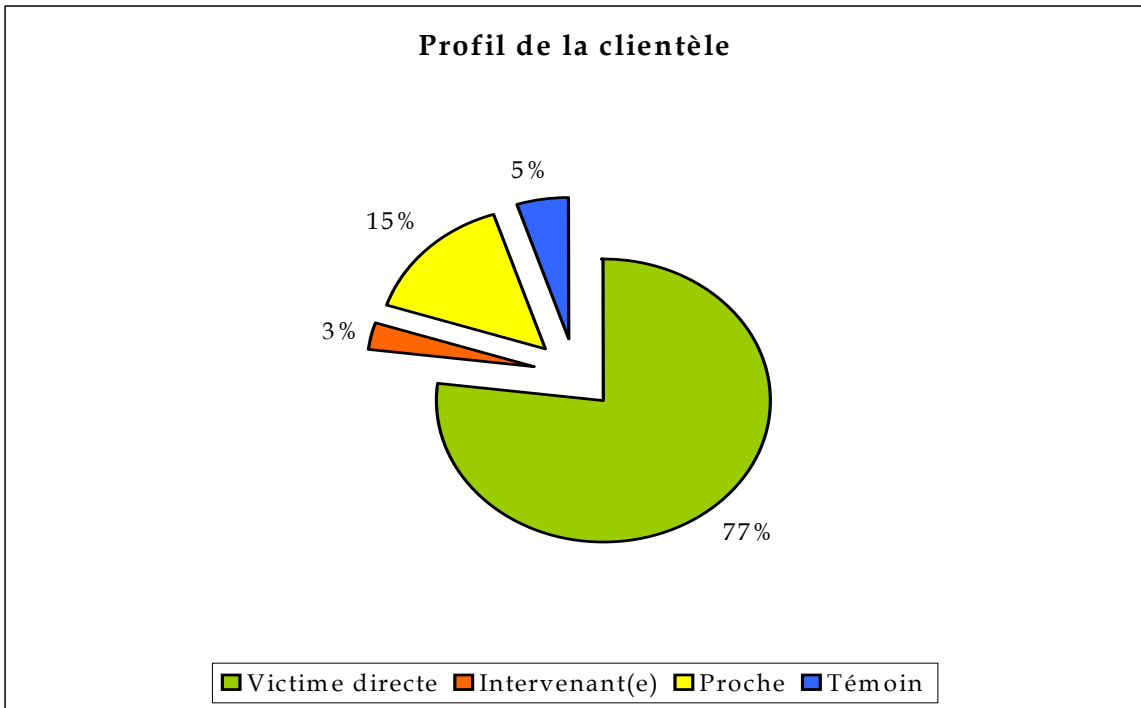


Tableau 2

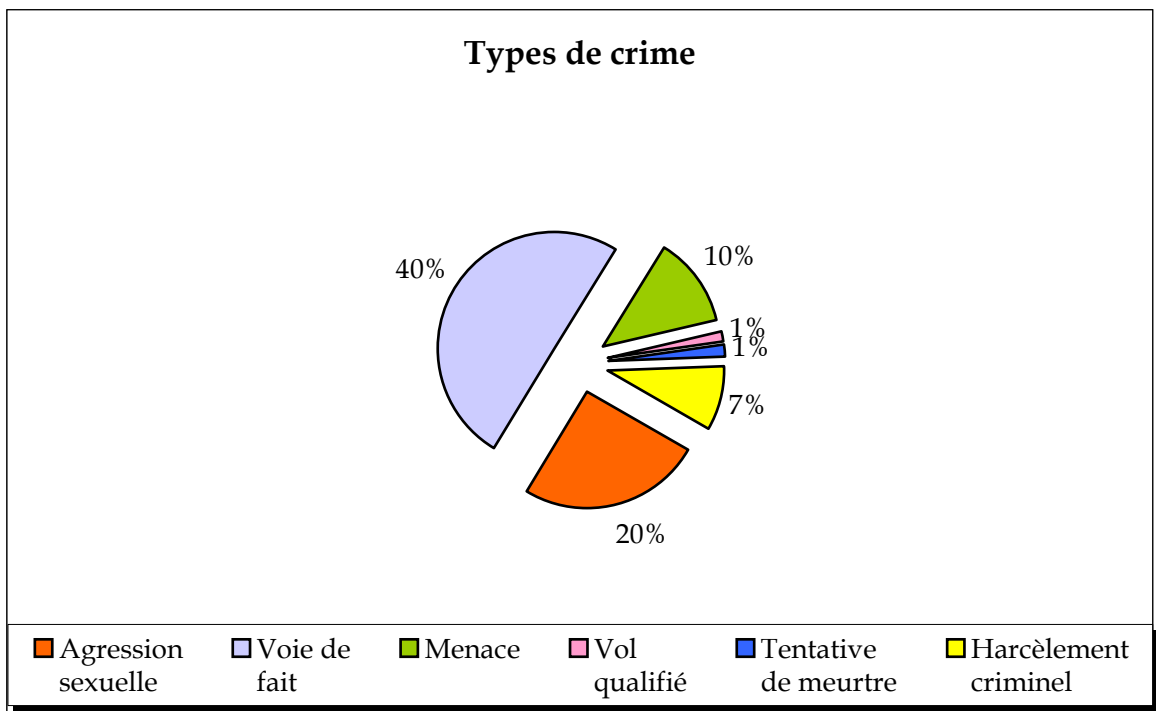


Tableau 3

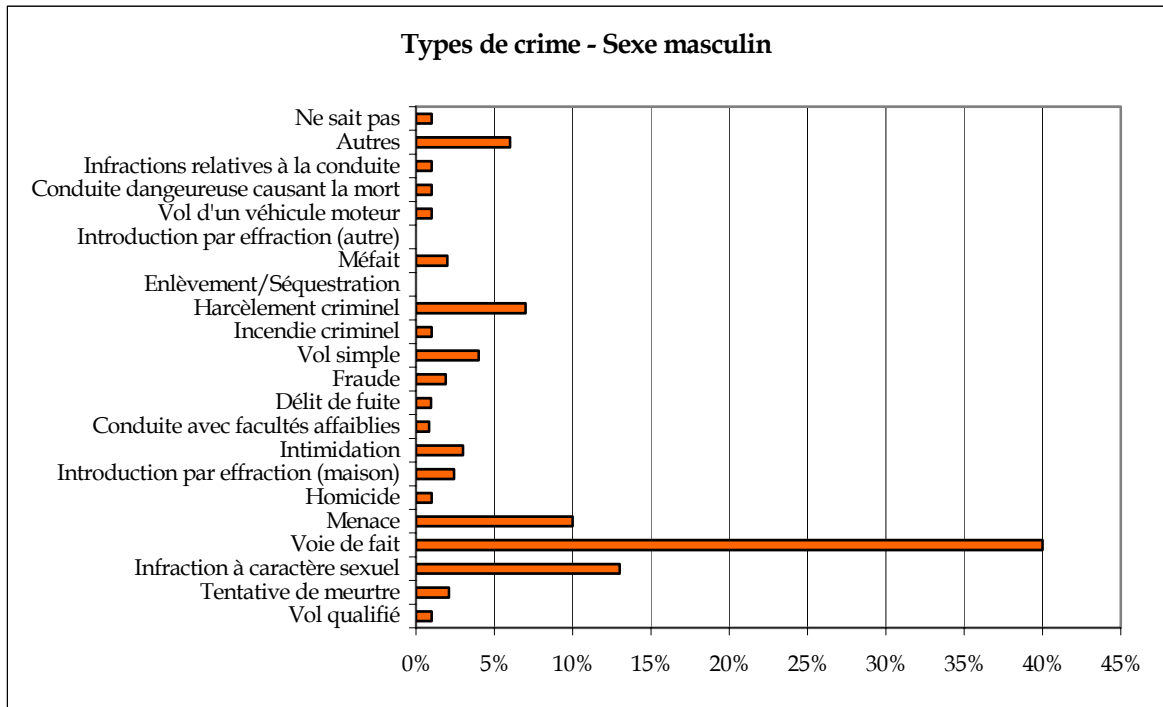


Tableau 4

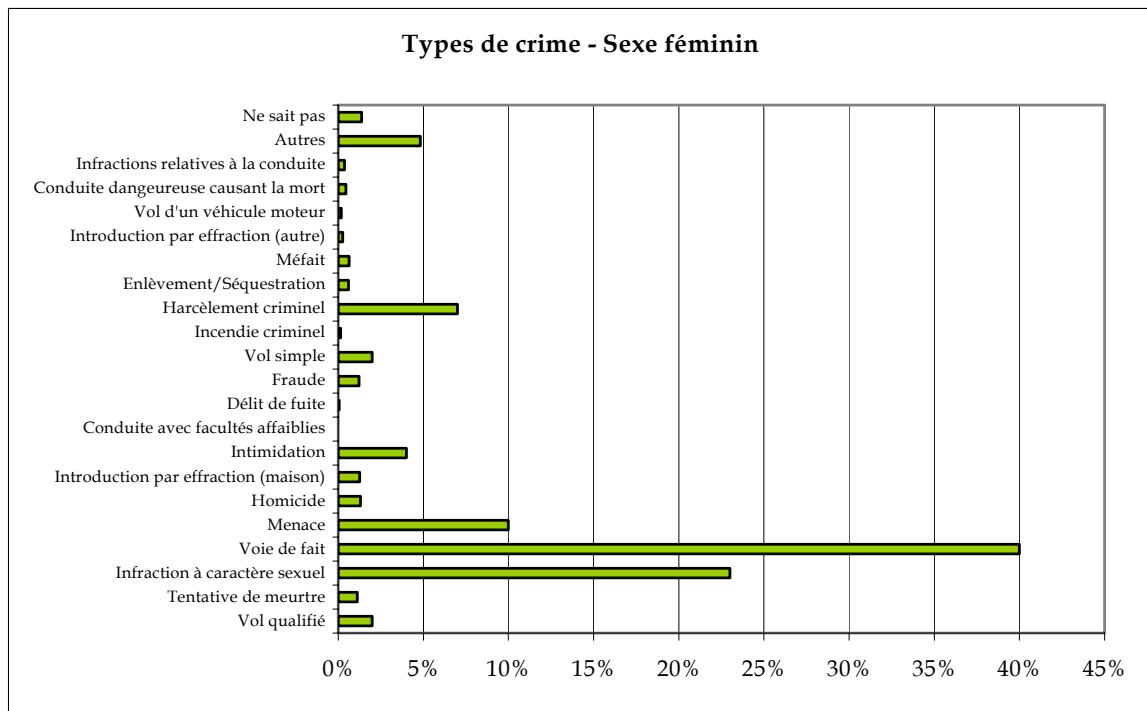


Tableau 5

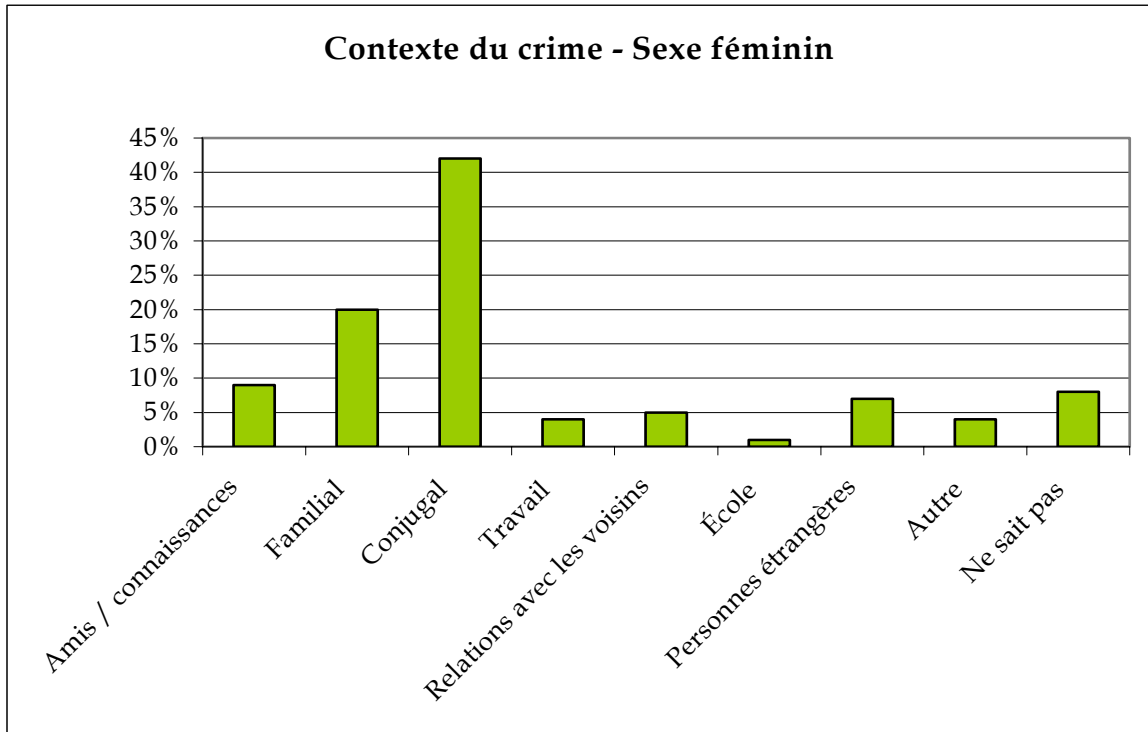


Tableau 6

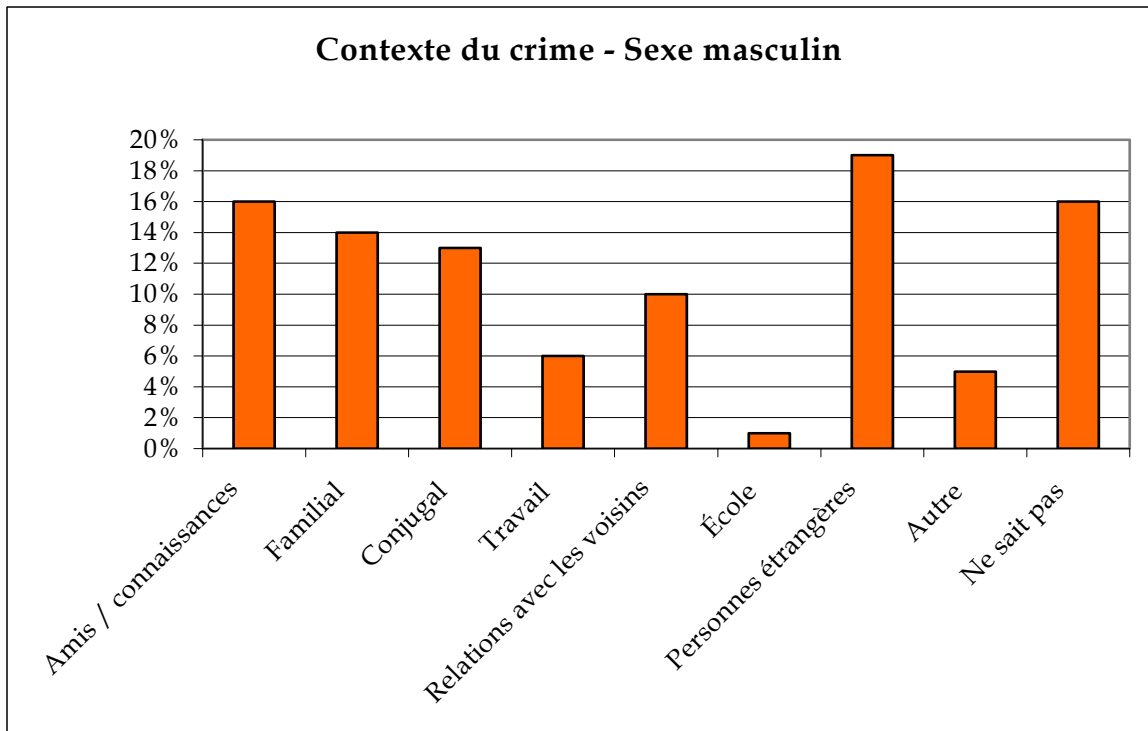


Tableau 7

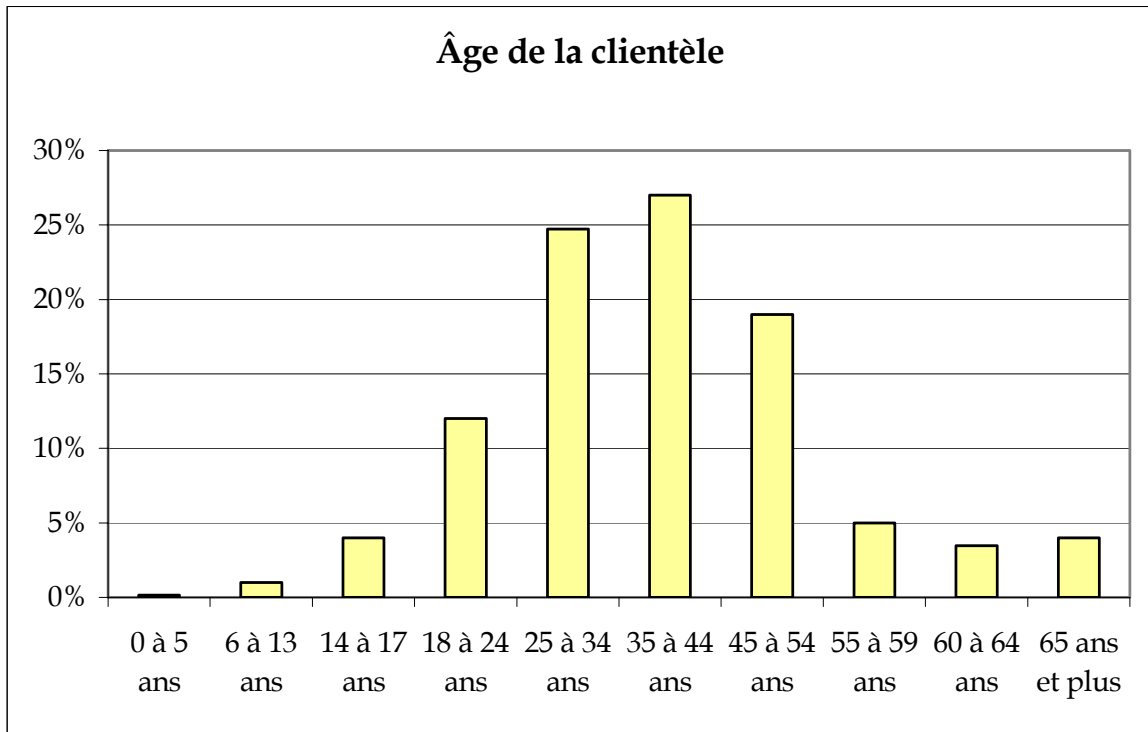


Tableau 8

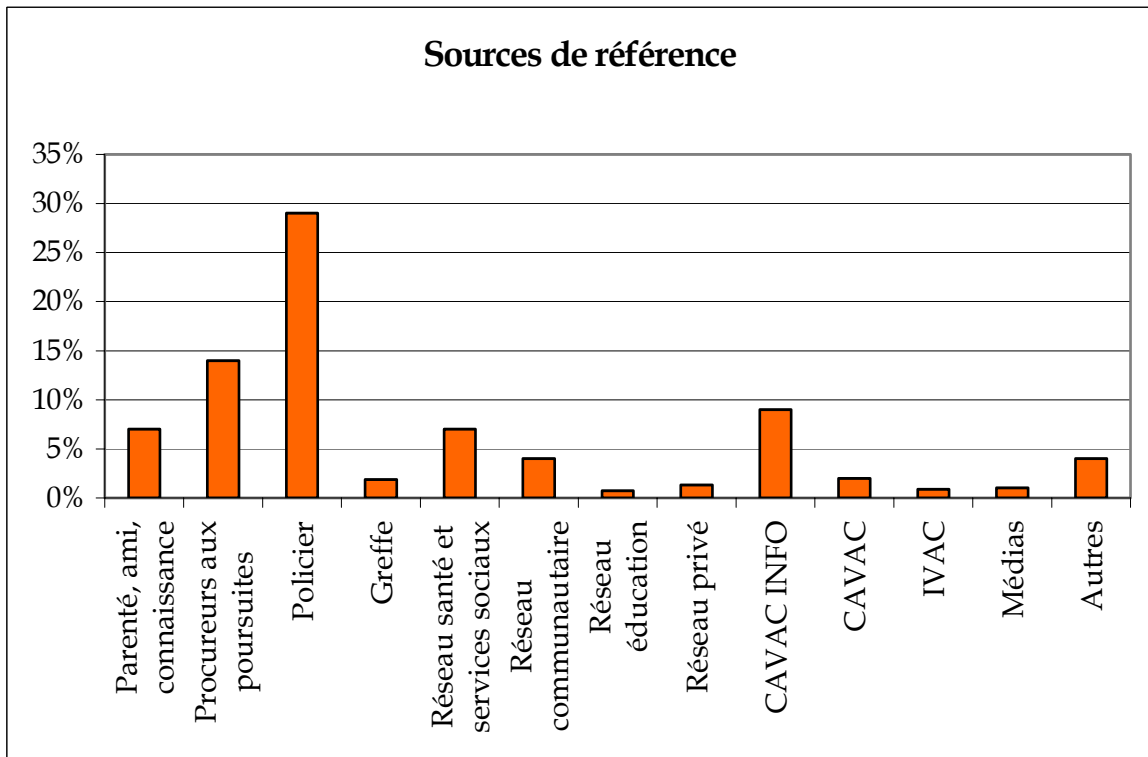


Tableau 9

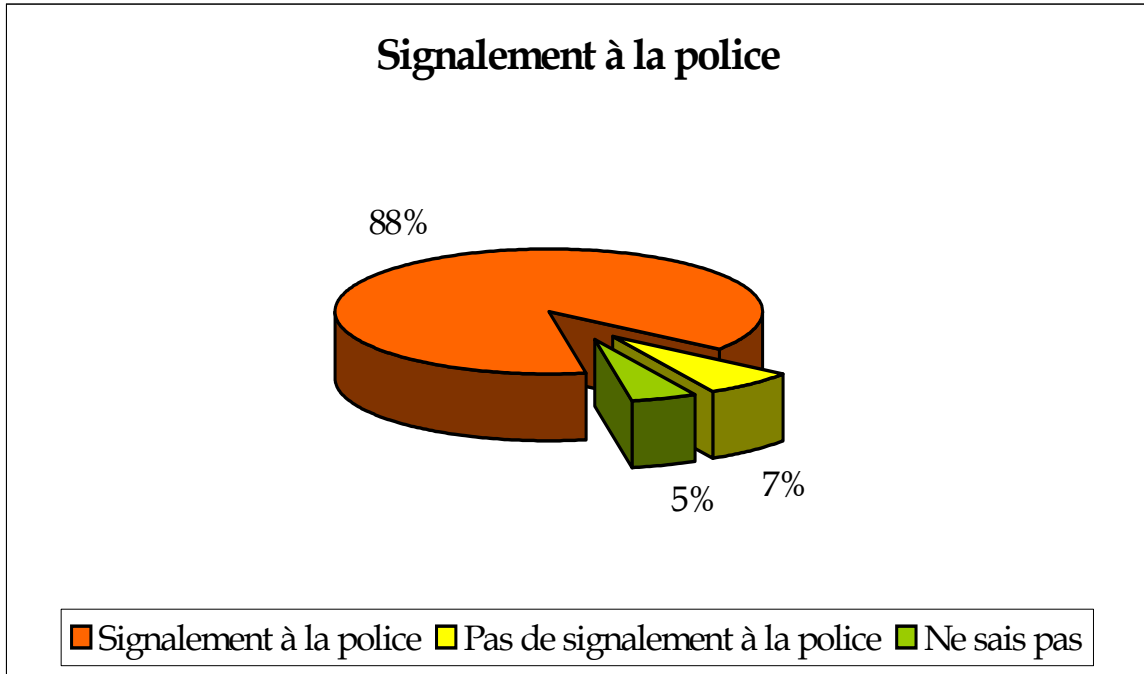


Tableau 10

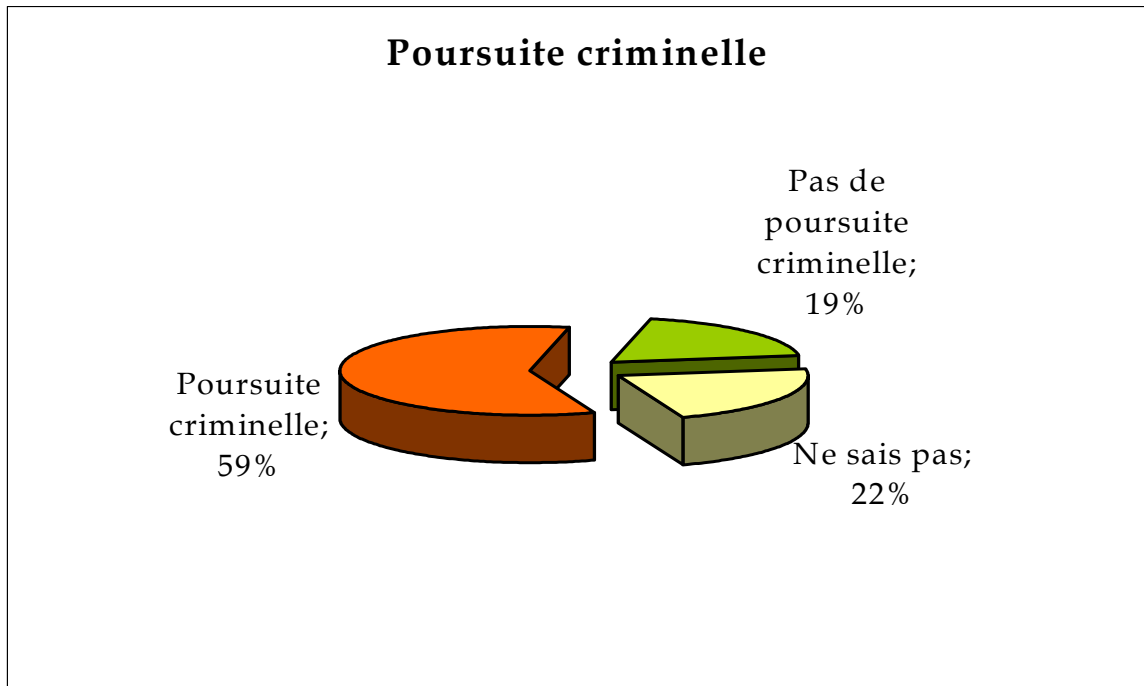


Tableau 11

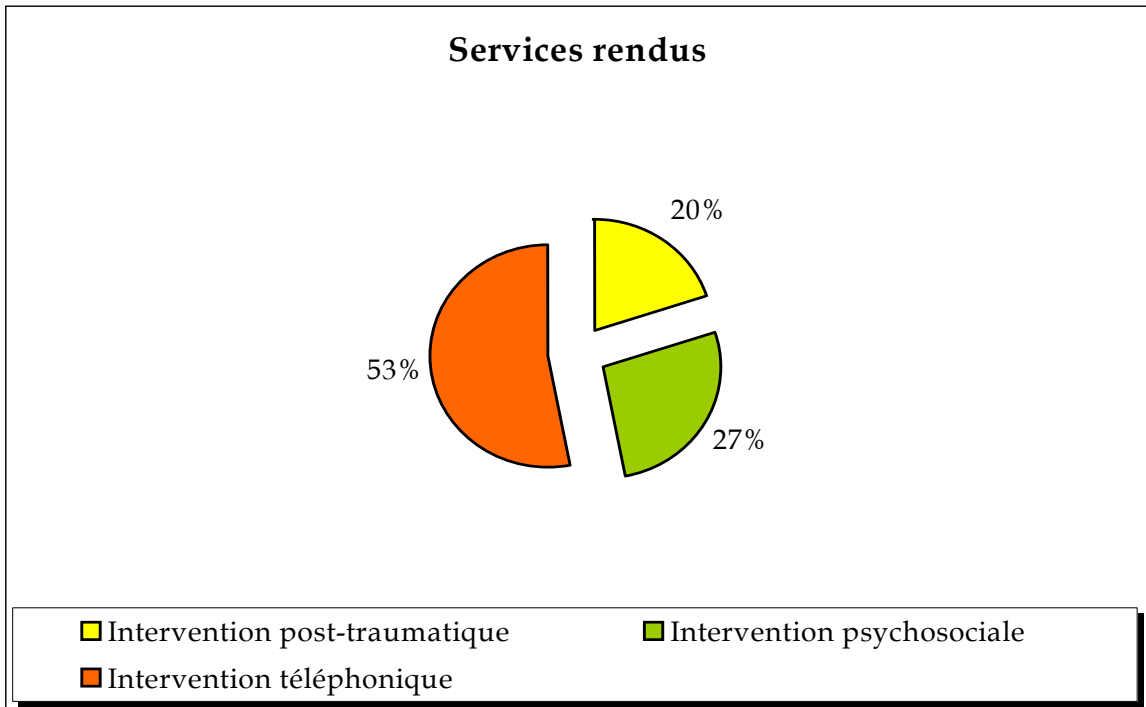


Tableau 12

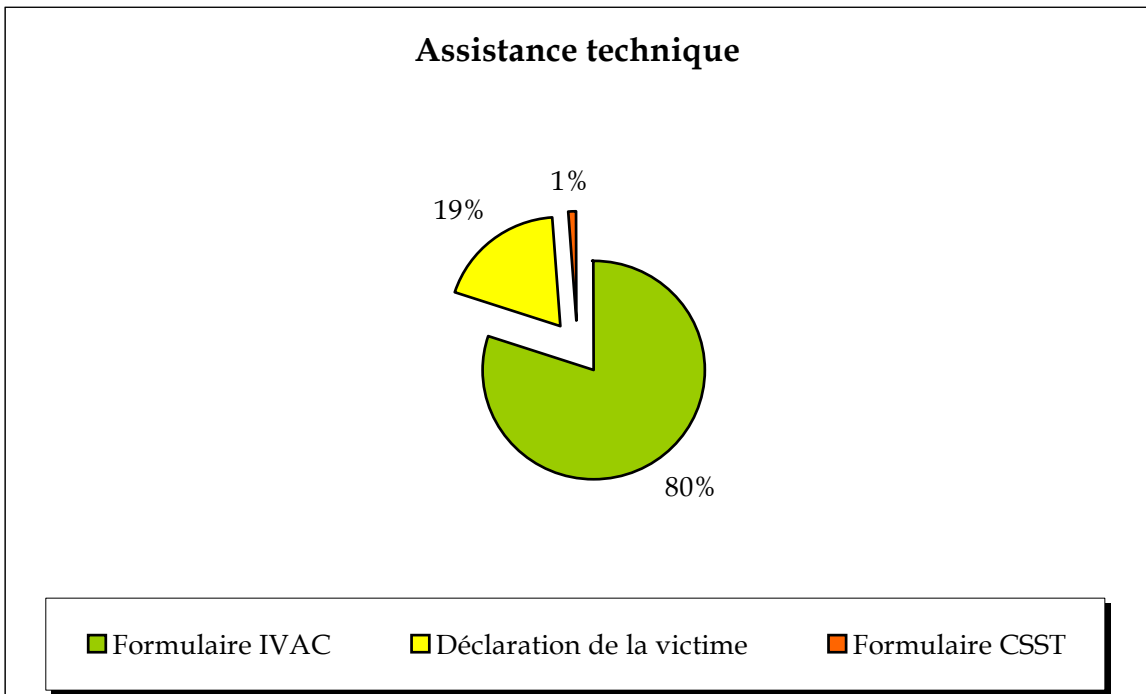
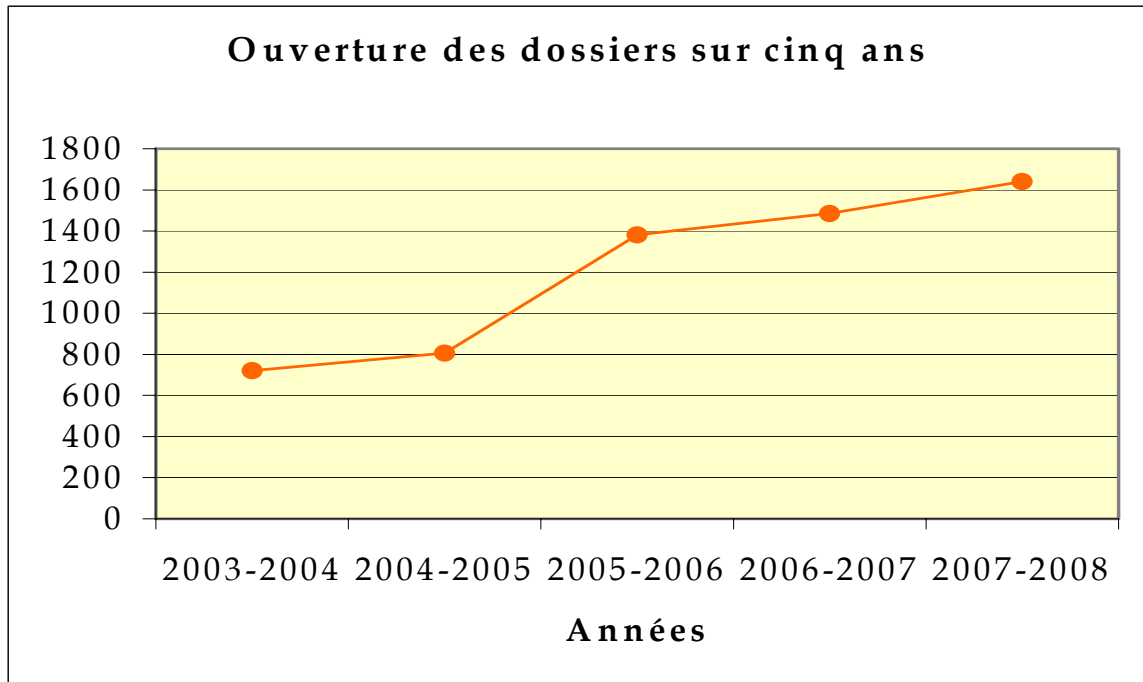


Tableau 13



Partie 4

Statistiques par point de service

4.1 Les demandes traitées :

Le CAVAC a traité 4 099 demandes du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008. Ce nombre inclut les dossiers ouverts entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008 et les dossiers ouverts avant le 1^{er} avril 2007 et toujours actifs après le 1^{er} avril 2007.

	Dossiers ouverts	Fiches premier contact (1)	Dossiers actifs	Total
Total :	1 641	1 040	1 418	4 099
Siège social	396	355	267	1 018
Palais de Québec	446	274	485	1 205
Lévis	103	65	88	256
Palais de Thetford Mines	155	133	55	343
Palais de Saint-Joseph	308	152	345	805
Palais de La Malbaie	141	31	149	321
Palais de Montmagny	92	30	29	151

(1) **Fiches premier contact :** Demandes qui n'ont pas nécessité l'ouverture d'un dossier et pour lesquelles il n'y a eu qu'un seul contact intervenant-client.

	Siège social	Palais de Québec	Lévis	Palais de Thetford Mines	Palais de Saint-Joseph	Palais de La Malbaie	Palais de Montmagny
CAVAC-INFO (1)	sans objet	1 915	sans objet	52	436	136	64
Total :	2 603						
Salle d'accueil des témoins	sans objet	4 164	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
Total :	4 164						
Mandat de paix	4	192	0	30	10	8	2
Total :	246						
Résiliation de bail (2)							
Total :	26						

- (1) **CAVAC-INFO** : Programme qui vise à offrir les services du CAVAC ainsi qu'à informer les personnes victimes des différentes conditions imposées par le tribunal aux contrevenants adultes, dans le cadre d'une remise en liberté, d'une promesse, d'un engagement, etc. Excluant le palais de justice de Québec, les contacts avec la victime se font d'abord par téléphone suivi d'un envoi postal.
- (2) **Résiliation de bail** : Demande d'attestation en vue de la résiliation d'un bail pour motifs de violence ou d'agression sexuelle. En vertu de l'article 1974.1 du Code civil, un locataire peut résilier le bail en cours si, en raison de la violence d'un conjoint ou d'un ancien conjoint ou en raison d'une agression à caractère sexuel, même par un tiers, sa sécurité ou celle d'un enfant qui habite avec lui est menacée.

4.2 Tableaux détaillés par point de service

Tableau 14

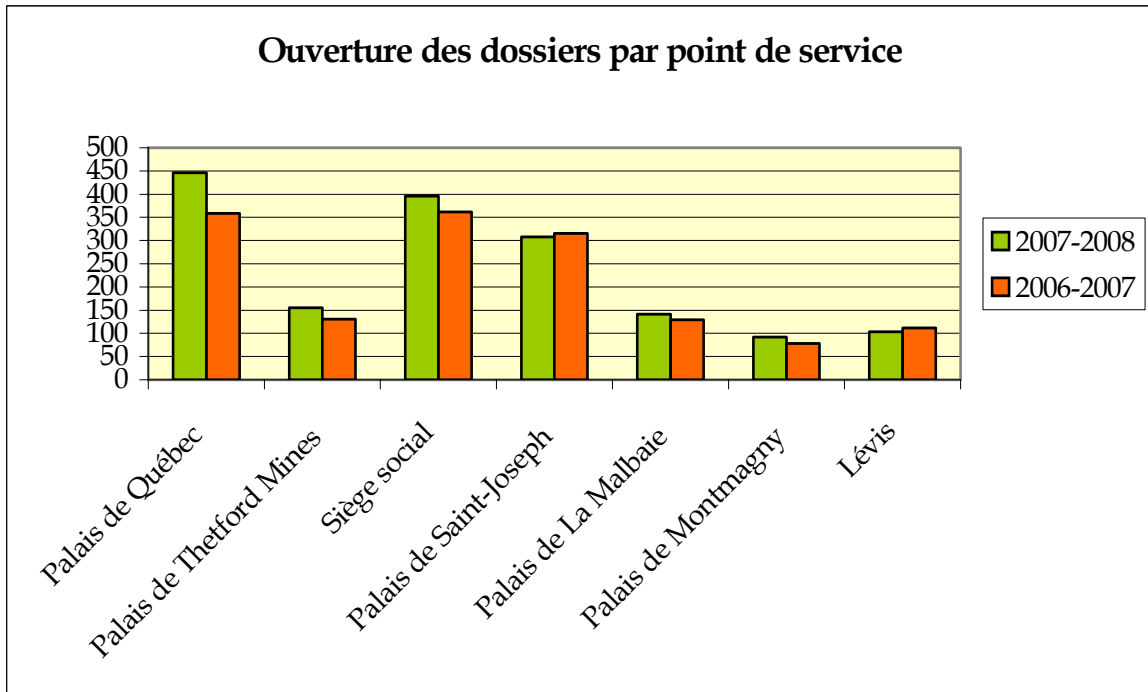


Tableau 15

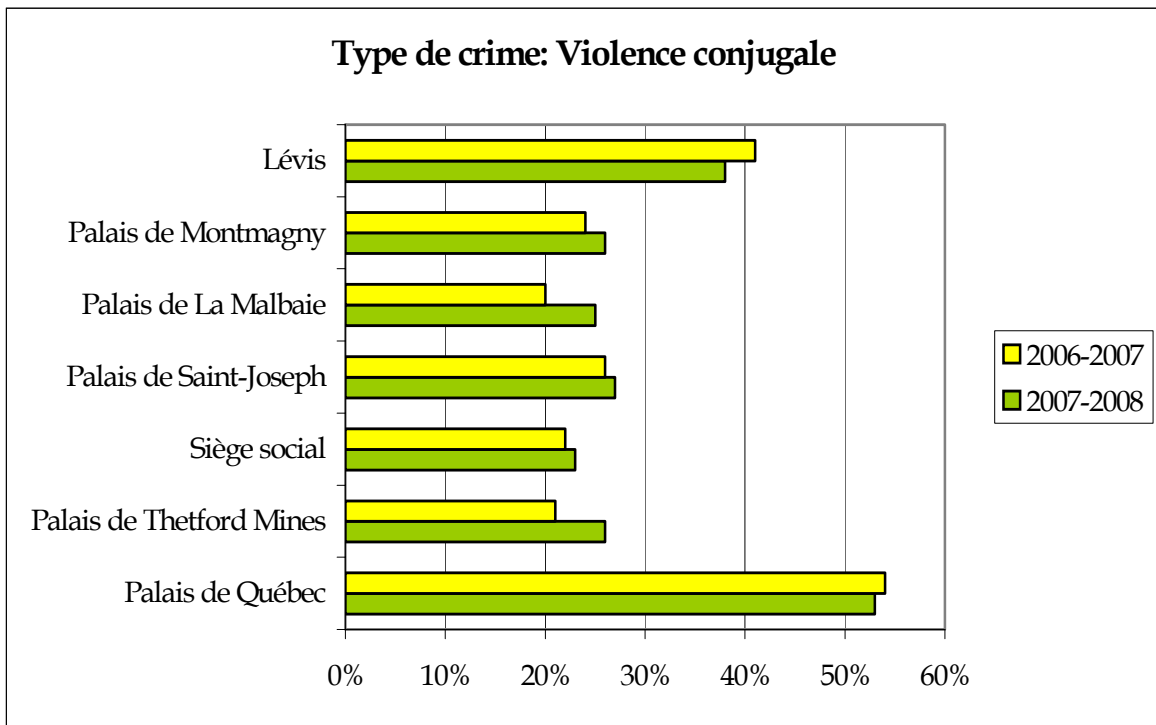


Tableau 16

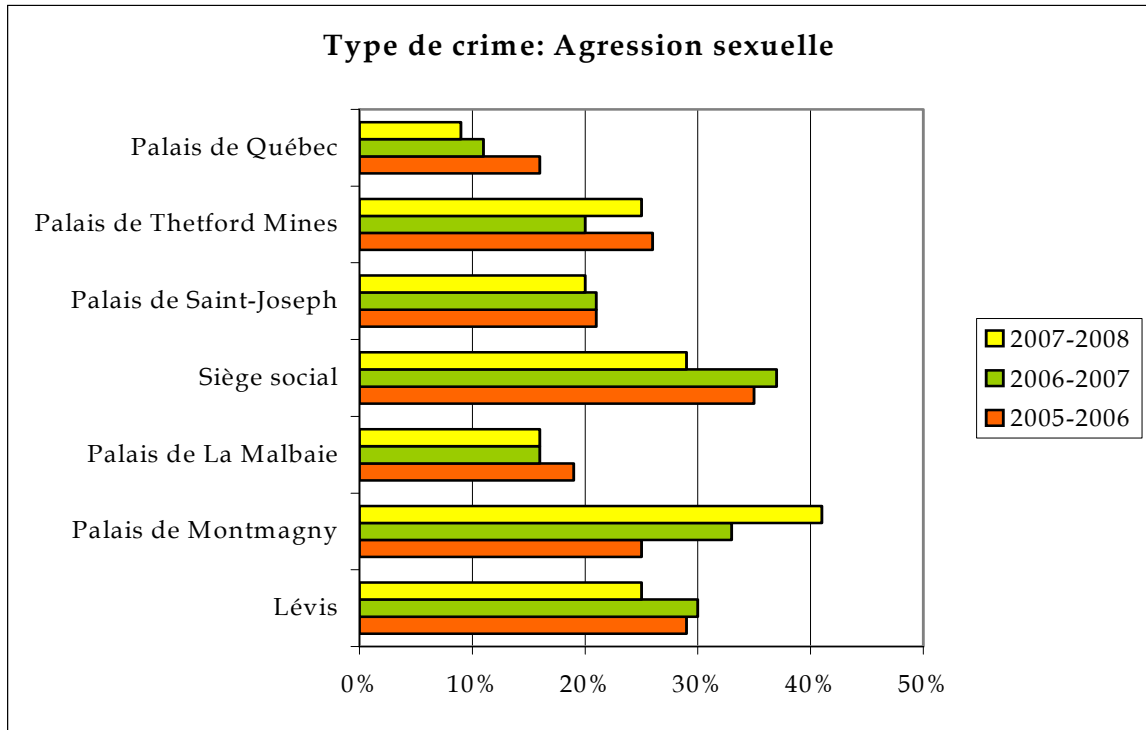


Tableau 17

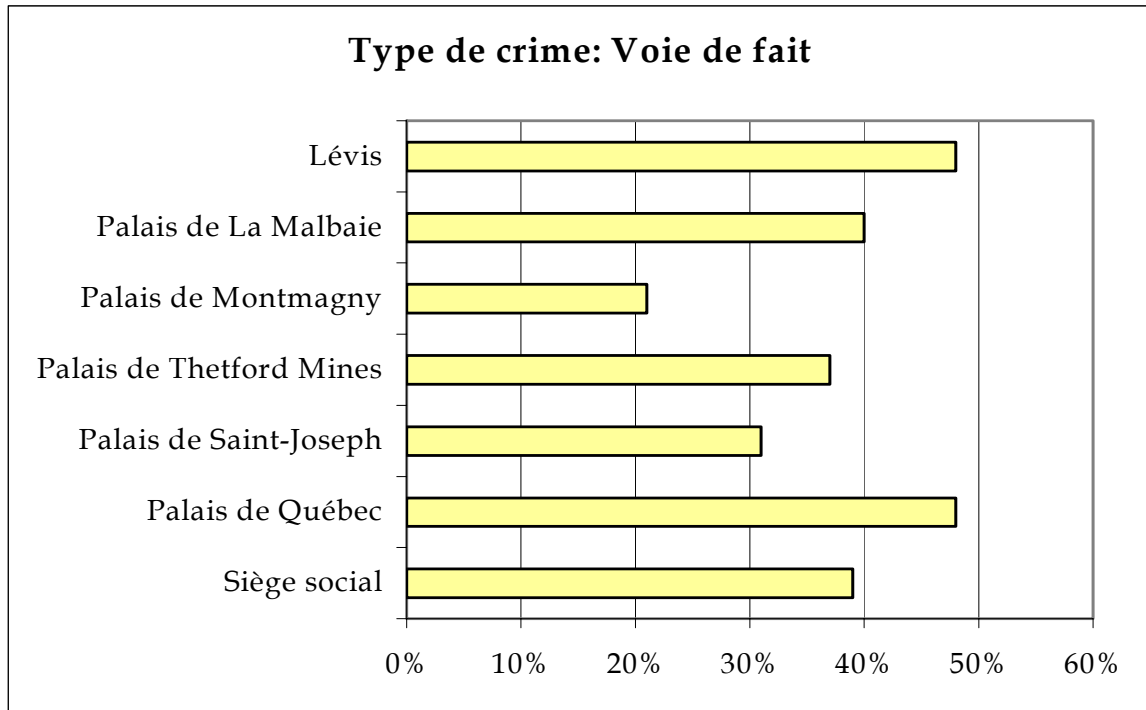


Tableau 18



Tableau 19

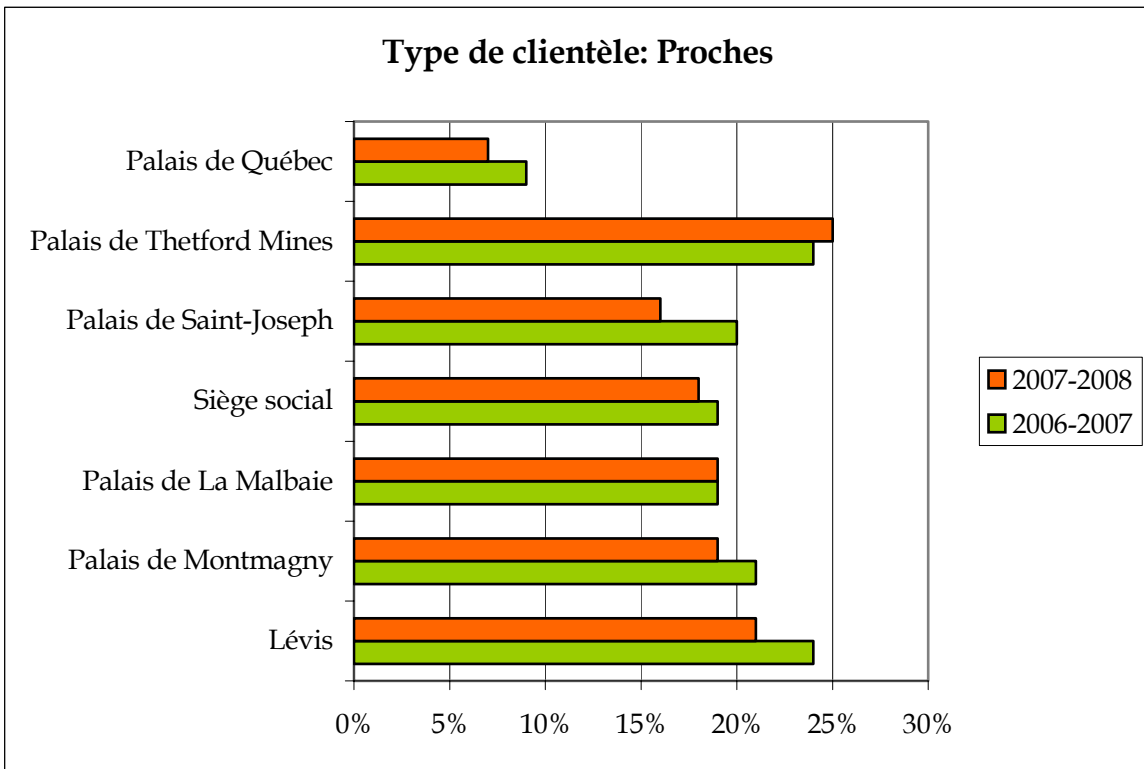
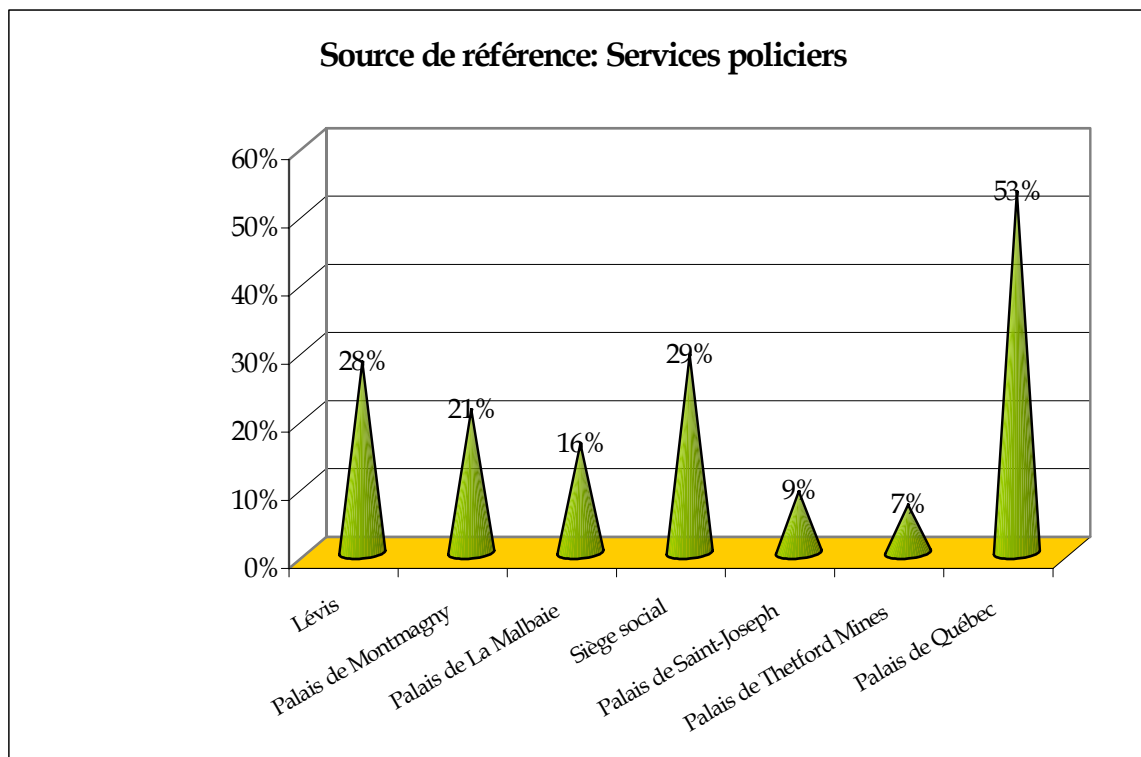


Tableau 20



4.3 Les contributions pénales et volontaires

	Contributions pénales	Contributions volontaires	Total
Siège social	9 525 \$	1 200 \$	15 185 \$
Lévis		300 \$	300 \$
Palais de La Malbaie	2 560 \$	1 900 \$	4 460 \$
Palais de Québec	113 096,83 \$	35 533,33 \$	148 630,16 \$
Palais de Montmagny	5 100 \$		5 100 \$
Palais de Saint-Joseph	26 130 \$	8 700 \$	34 830 \$
Palais de Thetford Mines	3 350 \$		3 350 \$
Total :	159 761,83	47 633,33 \$	207 395,16 \$

Partie 5

Les activités de formation et de communication

5.1 Les rencontres de promotion

ORGANISMES
CLSC Saint-Georges
Corporation de développement communautaire de la Beauce
L'Éducation des adultes l'Escale
Centre Femme d'aujourd'hui
Université Laval, Service d'intervention
École secondaire Saint-Pierre et des Sentiers
Cégep de Sainte-Foy, Technique de Travail social
La Boussole, organisme en santé mentale
Cour municipale de Québec
Sûreté du Québec de Montmagny
École secondaire Saint-Charles de Bellechasse
Colloque pour les femmes autochtones
Colloque sur les abus et la négligence envers les aînés à Longueuil
Panel pour l'association des retraitées de l'enseignement du Québec
École secondaire Les compagnons de Cartier
Soirée causerie au Mouvement personne d'abord
Colloque sur les abus et la négligence envers les aînés à l'Université Laval
Procureurs aux poursuites criminelles et pénales, collaboration et suivi au niveau des services aux victimes
L'Éclaircie

5.2 La concertation et la sensibilisation

Le CAVAC est partenaire de plusieurs organisations et participe activement aux activités de concertation. Voici la liste des lieux où le CAVAC délègue des représentants :

- ✓ Table de concertation en matière de violence conjugale du Littoral : 4 rencontres
- ✓ Table carrefour violence conjugale Québec Métro : 4 rencontres
- ✓ Table de concertation en violence conjugale de la région de l'Amiante : 4 rencontres
- ✓ Table de concertation en violence de Charlevoix : 6 rencontres
- ✓ Table de concertation en violence conjugale de la Beauce : 4 rencontres
- ✓ Table en violence conjugale de Montmagny : 1 rencontre
- ✓ Table de concertation en violence de Portneuf : 2 rencontres
- ✓ Comité intersectoriel en agression sexuelle (Québec) : 1 rencontre
- ✓ Conseil d'administration de la maison d'hébergement La Montée de Charlevoix : 8 rencontres
- ✓ Table de prévention abus envers les aînés de la région de Québec : 3 rencontres
- ✓ Conseil d'administration de l'Interface : 3 rencontres
- ✓ Assemblée générale annuelle de la Jonction pour elle
- ✓ Colloque sur les abus et la négligence envers les aînés à l'Université Laval
- ✓ Table de prévention vieillir sans abus dans Lotbinière : 2 rencontres

5.3 La formation du personnel

- ✓ Nouvelle Loi à la DPJ, Centre jeunesse
- ✓ Dîner conférence, thème : La violence conjugale versus les chicanes de couple, organisé par la Table de concertation de la région de l'Amiante

- ✓ Introduction à l'intervention auprès de la clientèle présentant un trouble de la personnalité (approche développementale du soi et des relations d'objet de Masterson), Lorraine Beauchemin, Institut Victoria
- ✓ Intervention post-traumatique, Pascale Brillon
- ✓ L'intervention auprès de survivants masculins d'agressions sexuelles dans l'enfance
- ✓ L'Être 1
- ✓ Les enfants exposés à la violence, ministère de la Santé et des services sociaux
- ✓ Analphabétisation
- ✓ Troubles anxieux dépistage et introduction aux approches thérapeutiques, Dr. Faucher à Robert-Giffard

5.4 Supervision clinique

- ✓ 4 rencontres

5.5 Supervision de stage

- ✓ 1 supervision a été fait pour une stagiaire de l'Université de Sherbrooke, Madame Valérie Turcotte. Cette supervision a été dirigée par Madame Annie Gagnon.
- ✓ 1 supervision a été fait pour une stagiaire en Technique policière. Cette supervision a été dirigée par Madame Francine Cayer.